



JUILLET 2022

Acteurs de la solidarité alimentaire du PETR Centre-Cher

RÉALISÉ PAR
Cédric Debrabant
Tanguy Bazanté

SOUS LA DIRECTION DE :
Laura Verdelli
Bertrand Sajaloli

Sommaire

Remerciements	2
Avant-propos.....	3
Présentation du territoire d'étude	4
Recensement des organismes	7
Entretiens avec les organismes	8
Cartographie des acteurs	9
Selon le statut juridique	9
Selon le type d'activité	12
Selon le nombre de bénéficiaires	15
Mise en page des données récoltées	16
Analyse des entretiens	17
Fonctionnement des organismes d'aide alimentaire	17
Limites et difficultés	18
Perspectives d'amélioration	20
Conclusion	21
Annexes	22

Remerciements

Nous tenons à remercier tous les acteurs de la solidarité alimentaire qui ont pris le temps de répondre à nos questions, que ce soit par téléphone ou en personne.

- Martine Goudin – Conseillère communautaire La Septaine déléguée à l’action sociale
- Mary-Sophie Varé - Attachée de direction à l’Association de Distribution de l’Aide Alimentaire
- L’Épicerie du Val d’Auron
- Inès Rouet & Florian Micheau - directrice et responsable adjoint d’ESOPE
- Lylia Lasnier – président de la Banque alimentaire du Cher
- Hélène Wache – coordinatrice d’IMANIS Bourges
- Chantal Ducloux – responsable de l’antenne Les Restos du Cœur de Saint-Florent-Sur-Cher
- Le Comité du secours populaire de Vierzon
- Virginie Canon – responsable d’ÉPICEA
- Jocelyne Flury – responsable de l’antenne Les Restos du Cœur de Vierzon
- Lydia Gedoux et Marie José Renaud – responsables du centre Les Restos du Cœur de Saint-Doulchard
- Josépha Wioland – présidente de l’ADMR Les Aix d’Anguillon
- Le CCAS de Saint -Germain-Du-Puy
- La Croix-Rouge de Saint-Florent-Sur-Cher
- Lucien-Jacquin Lénéaïc – responsable de SoliFlo, Saint-Florent-Sur-Cher
- Clément Bredaud – directeur de l’Épicerie du Nord de Bourges
- Le CCAS de Mehun-sur-Yèvre
- Bettina Da Costa - adjointe déléguée aux affaires sociales de Marmagne

Nous remercions également Laura Verdelli qui nous a donnés l’opportunité de travailler sur ce sujet et qui nous a accompagnés durant ce stage.

Bonne lecture.

Avant-propos

Ce document rend compte du travail réalisé par deux étudiants en 3^{ème} année à Polytech Tours – Département Aménagement et Environnement dans le cadre d'un stage au laboratoire de recherche CITERES qui s'est déroulé du 20 juin au 17 juillet 2022.

Ce travail s'inscrit au sein du programme de recherche PATAMIL portant sur l'équité alimentaire et les projets alimentaires de territoire. L'objectif de ce programme est d'identifier des stratégies favorisant la justice alimentaire c'est-à-dire permettre l'accès à tous à une alimentation de qualité, locale et respectueuse de l'environnement. PATAMIL a pour site d'étude la région Centre-Val de Loire en France et le Tamil Nadu en Inde.

Notre site d'étude était le PETR Centre-Cher et nous nous sommes intéressés aux organismes qui fournissent de l'aide alimentaire. Plus précisément, nos objectifs étaient de :

- réaliser une cartographie des organismes afin d'identifier des zones blanches en termes d'aide alimentaire
- mener des enquêtes auprès de chaque structure afin de bien définir les actions de chacun et les porter à connaissance des autres

Notre travail a été divisé en 5 étapes :

- recensement des organismes d'aide alimentaire
- entretien avec les organismes d'aide alimentaire
- cartographie des organismes d'aide alimentaire
- mise en forme des données récoltées
- analyse des entretiens

Nous nous sommes appuyés sur le travail réalisé par des étudiants en master 2 de l'Université d'Orléans portant sur les acteurs de l'aide alimentaire de la métropole d'Orléans ainsi que sur le mémoire de master de Céline Millérioux intitulé *L'injustice alimentaire sur un territoire en difficulté socio-économique – Étude de cas sur les villes de Vierzon et Foëcy*.

Présentation du territoire d'étude

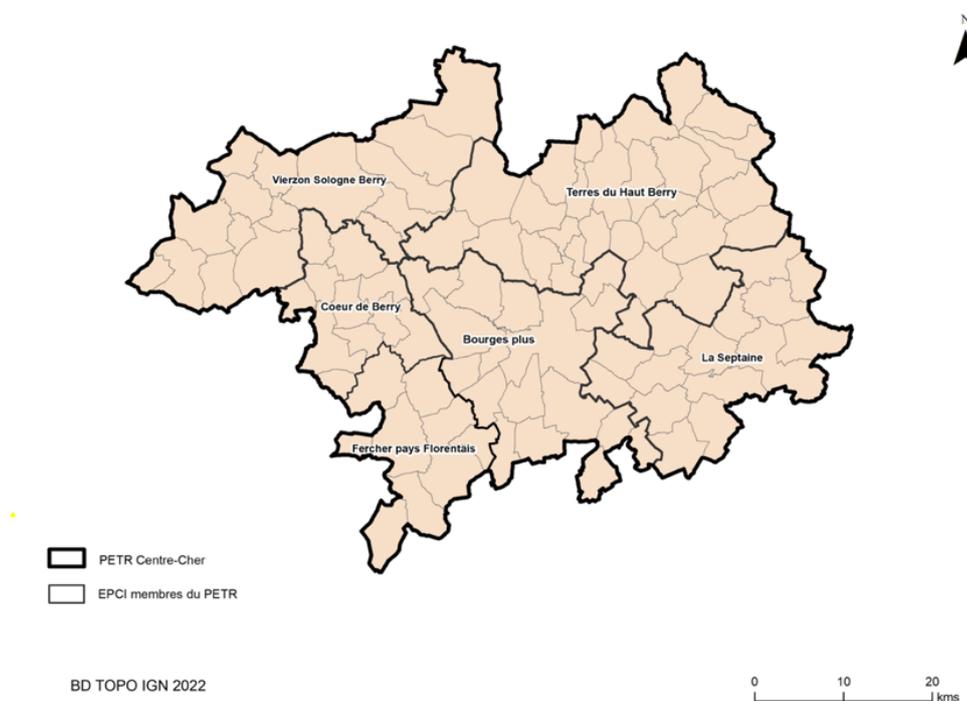
Notre territoire d'étude était le PETR Centre-Cher.

Un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) est un établissement public constitué à la suite d'un accord entre plusieurs EPCI. Il s'agit d'une collaboration entre plusieurs territoires ruraux autour d'un projet de territoire qui a trait à l'aménagement, au développement économique, social, culturel ainsi qu'au développement durable¹. Cependant, dans le cadre de notre travail, nous nous intéressons uniquement aux limites géographiques du PETR qui délimite notre territoire d'étude et non à son fonctionnement administratif.

Le PETR Centre-Cher est constitué de 6 EPCI, représentant 98 communes et 197 738 habitants :

- Vierzon Sologne Berry, 15 communes
- Terres du Haut Berry, 30 communes
- Cœur de Berry, 11 communes
- La Septaine, 15 communes
- Fercher Pays Florentais, 9 communes
- Bourges Plus, 17 communes

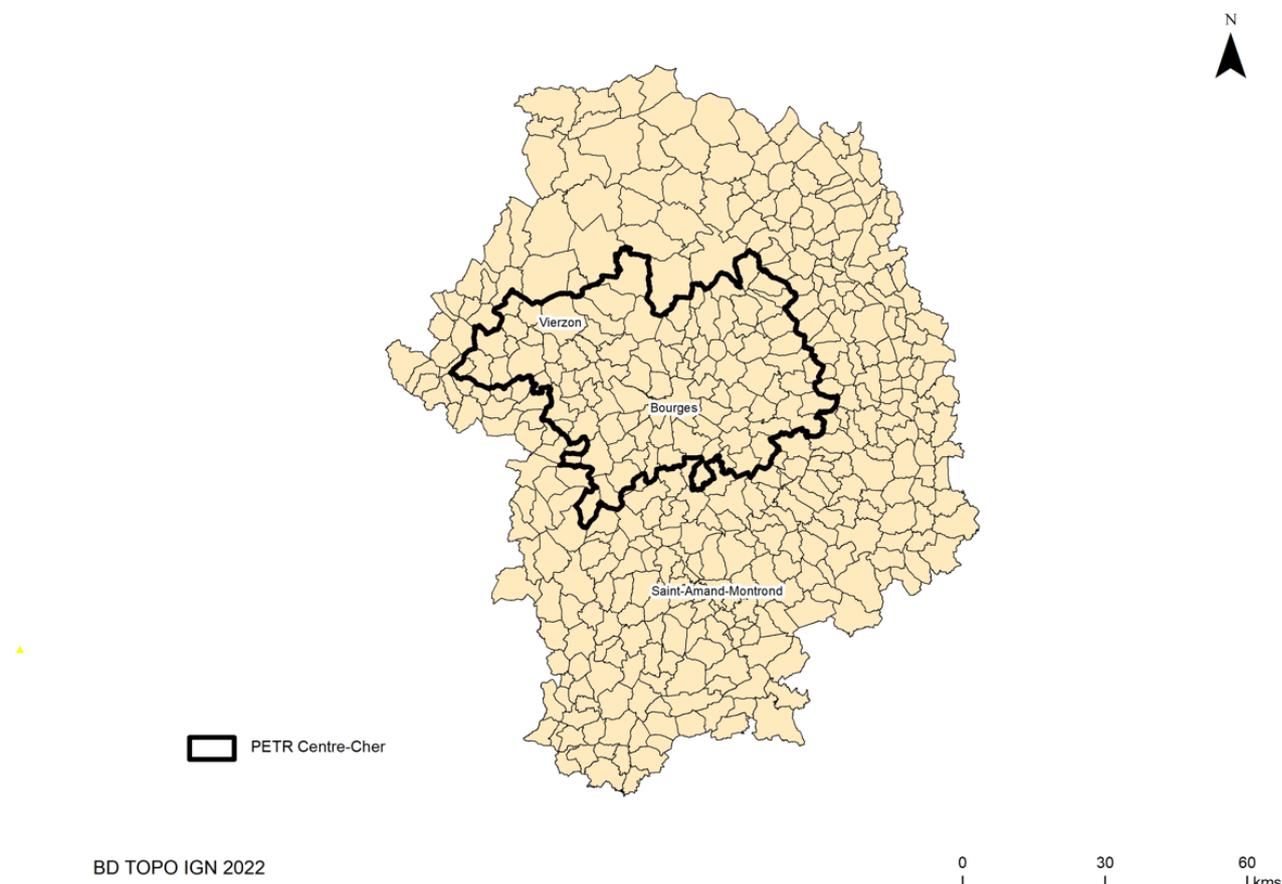
Les limites géographiques du PETR Centre-Cher



¹ Pour plus d'informations sur le fonctionnement d'un PETR, voir le site <https://www.vie-publique.fr/fiches/20134-quest-ce-quun-pole-dequilibre-territorial-et-rural-petr>

Ainsi, le PETR Centre-Petr recoupe une majeure partie du département du Cher.

Localisation du PETR Centre-Cher dans le département du Cher



Le projet de territoire est en cours d'élaboration, cependant un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) a déjà été réalisé. C'est dans le cadre de ce PAT que s'inscrit notre travail.²

Une connaissance de quelques indicateurs socio-économiques du territoire étudié est un préalable indispensable à une bonne interprétation des données récoltées sur le terrain.

La population du PETR Centre-Cher n'est ni particulièrement pauvre, ni particulièrement riche. En 2019, le taux de pauvreté s'établissait à 11,8%. En comparaison, à la même époque, le taux de pauvreté en France métropolitaine était de 14,6%. Le taux de chômage est de 9,3% contre 8,4% en France métropolitaine³.

Les caractéristiques démographiques et socio-économiques des CC du PETR sont très hétérogènes. La CC la plus en difficulté est Vierzon Sologne Berry avec près de 20% de la population ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté.

² Pour plus d'informations sur le PETR Centre-Cher, voir le site <https://www.sirdab.fr>

Indicateurs démographiques et socio-économiques des CC du PETR Centre-Cher (INSEE, 2019)

COMCOM	Nombre d'habitants	Taux de pauvreté (en % de la population)	Taux de chômage (en % de la population)
Bourges Plus	102 626	14,5	10
Cœur de Berry	6 874	7,2	7,1
Fercher Pays Florentais	11 496	11,7	9,3
Terres du Haut Berry	26 060	8,9	7
La Septaine	10 783	9,4	8,3
Vierzon Sologne Berry	21 928	19,3	14,2
PETR	179 767	11,8	9,3

Les deux plus grandes villes du PETR Centre-Cher sont Bourges et Vierzon avec respectivement 64 541 et 25 464 habitants. Bourges compte un taux de pauvreté de 19% et un taux de chômage de 16,2% et Vierzon un taux de pauvreté de 24% et un taux de chômage de 23,4%³.

³ Sources : INSEE, 2019

Recensement des organismes

Afin de recenser les organismes d'aide alimentaire présents sur le territoire d'étude, nous avons dans un premier temps réalisé recherches internet. Par la suite, la liste des partenaires de la banque alimentaire du Cher ainsi que l'annuaire des luttes contre la précarité réalisé par le CCAS de Bourges nous ont été envoyés ce qui nous a permis de compléter notre liste. Aussi, lors de nos entretiens nous demandions à la personne interrogée si elle avait connaissance d'autres organismes d'aide alimentaire sur le territoire de la commune concernée et nous ajoutions ces organismes dans notre liste s'ils n'y figuraient pas.

Nous avons recensé 43 organismes d'aide alimentaire sur le territoire du PETR Centre-Cher (*annexe 1*). La liste d'organismes que nous avons établie ne se prétend pas être exhaustive, il est probable que nous n'ayons pas eu connaissance de certaines associations d'aide alimentaire.

Entretien avec les organismes

Après avoir recensé les différents organismes d'aide alimentaire, nous les avons contactés pour organiser un entretien afin d'obtenir diverses informations allant des actions menées aux difficultés rencontrées. Nous avons pris contact avec les différentes structures majoritairement par téléphone, sinon par mail et nous leur avons proposé de s'entretenir avec eux, de préférence en personne ou par téléphone le cas échéant.

Nous avons préparé au préalable une grille d'entretien afin d'obtenir des données uniformisées. Les questions portaient sur la nature de l'aide alimentaire, les denrées alimentaires, le public cible et le fonctionnement de l'association. Une dernière question plus ouverte concernait les éventuelles difficultés que rencontrent l'organisme et les améliorations possibles. Nous voulions profiter d'être en contact avec les organismes d'aide alimentaire pour obtenir un maximum d'informations.

Du fait du temps imparti, il ne nous a pas été possible de rencontrer l'ensemble des organismes d'aide alimentaire du PETR Centre-Cher. Nous avons pu nous entretenir avec 17 structures. L'ensemble de nos entretiens ont été enregistrés.

Certaines données récoltées, le type de structure, le type d'activité et le nombre de bénéficiaires sur une année, ont été représentées sur une carte. Nous avons également réalisé une fiche standardisée pour chaque association regroupant toutes les informations recueillies lors des entretiens.

Cartographie des organismes

Les organismes d'aide alimentaire selon le statut juridique

Une première distinction entre les organismes a été réalisée en fonction du statut juridique des organismes et représentée sur une carte. Dans un premier temps, nous avons différencié les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et les associations. Nous avons identifié 29 associations et 14 CCAS. L'aide alimentaire est donc à priori⁴ largement portée par les acteurs associatifs.

Toutefois, nous avons uniquement répertorié les CCAS partenaires de la banque alimentaire, c'est-à-dire les CCAS qui procurent de l'aide alimentaire sous forme de colis alimentaire ou d'épicerie sociale⁵. Sur la carte, la non-représentation d'un CCAS dans une commune ne signifie pas que la commune ne dispense pas d'aide alimentaire. L'aide alimentaire peut aussi prendre la forme de bons alimentaires. Il nous aurait fallu appeler l'ensemble des communes du PETR Centre-Cher pour obtenir plus d'informations, ce que nous n'avons pas eu le temps de faire en un mois.

Les CCAS sont des établissements publics administratifs communaux. Le CCAS est obligatoire dans les communes d'au moins 1500 habitants. Il est possible pour un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) de créer un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) remplaçant les CCAS des communes membres. Le conseil d'administration des CCAS est composé, en nombre égal, d'élus de la commune et de représentants d'associations. Les CCAS interviennent dans l'attribution de l'aide sociale légale (aide aux démarches administratives) et l'aide sociale dite facultative (aide alimentaire, micro-crédits, chèques d'accompagnement personnalisé, aide au logement) qui dépend de la politique communale.⁶

Dans un deuxième temps, nous avons établi une distinction, tout à fait arbitraire, entre les associations. Certaines associations ont été classées sous l'étiquette « association spécifique » pour les raisons suivantes :

- l'aide alimentaire n'est pas leur principale action
- elles visent un public spécifique (élèves, personnes confrontées à des addictions ...)

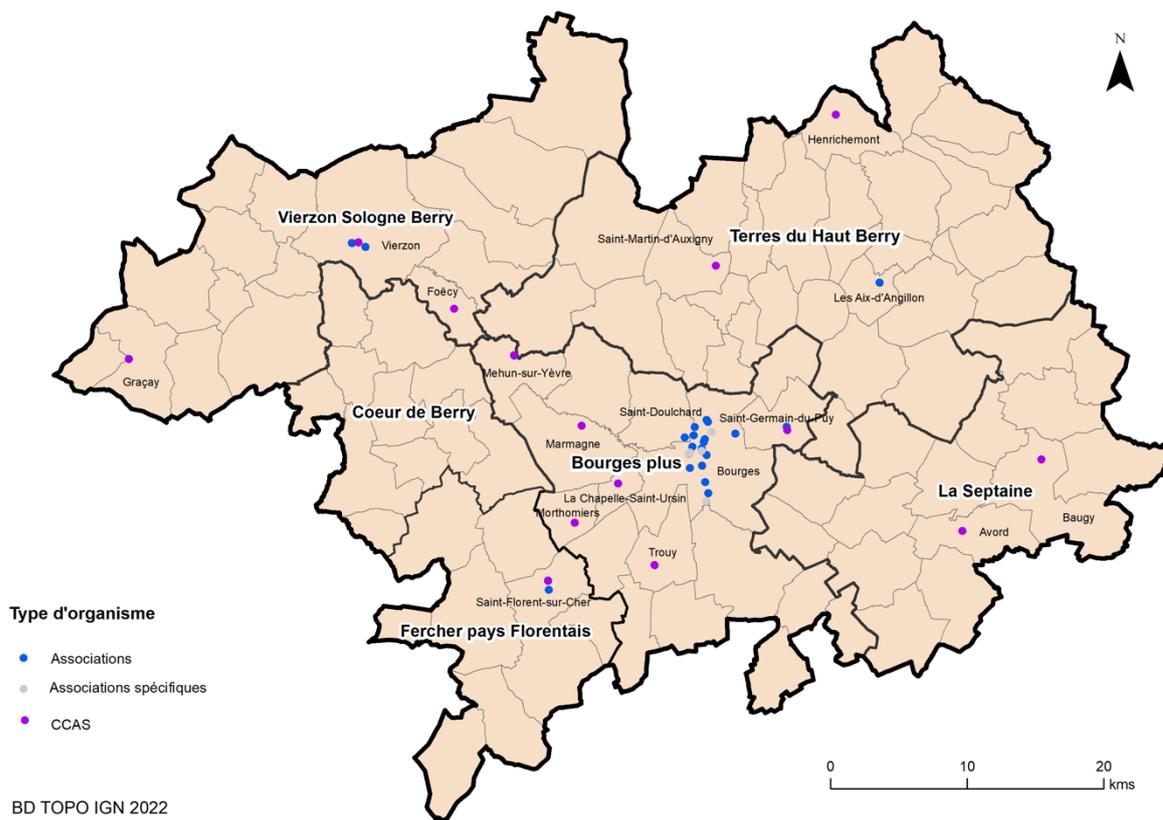
Cinq associations ont été qualifiées de cette manière ; trois centres d'hébergement, une association d'addictologie et une association de défense des consommateurs.

⁴ L'infériorité numérique des CCAS par rapport aux associations ne signifie pas inexorablement que les CCAS ont une moindre importance dans la distribution de l'aide alimentaire, il est important de regarder la capacité d'accueil et la quantité de denrées distribuée.

⁵ Notons que certains acteurs de l'aide alimentaire préfèrent l'utilisation du terme « solidaire » plutôt que « sociale » pour caractériser ce type d'aide alimentaire.

⁶ Pour plus d'informations, voir le site de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (unccas.org) et les articles L123-4 à L123-9 du code de l'action sociale et des familles

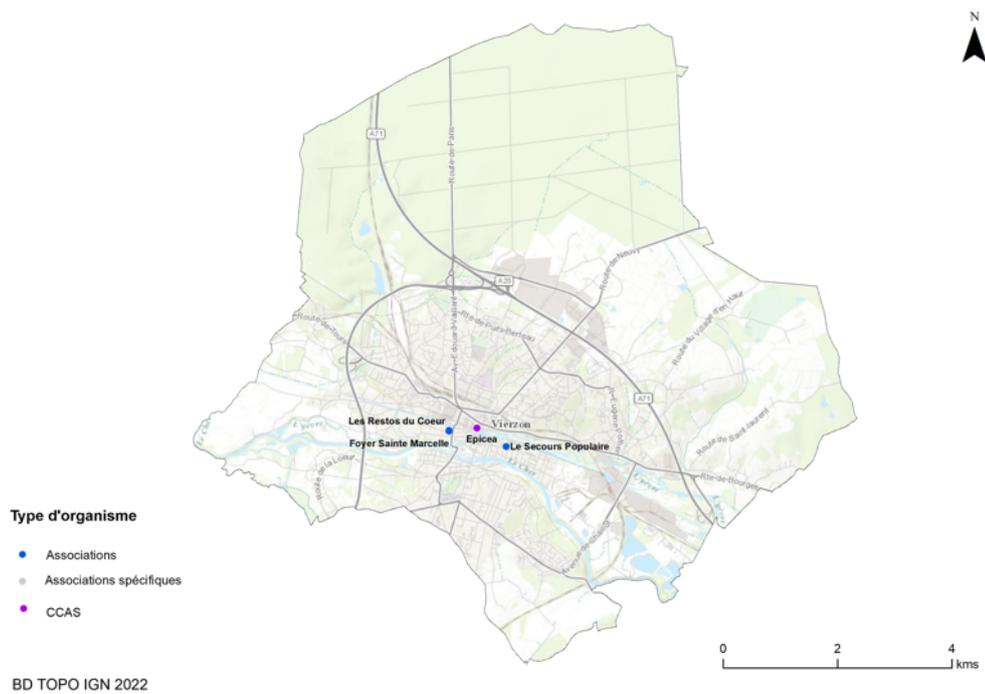
Les différents types d'organisme d'aide alimentaire sur le territoire du PETR Centre-Cher (2022)



Nota : la commune de St-Florent-sur-Cher présente 3 organismes d'aide alimentaire ce que l'échelle de la carte ne permet pas de percevoir

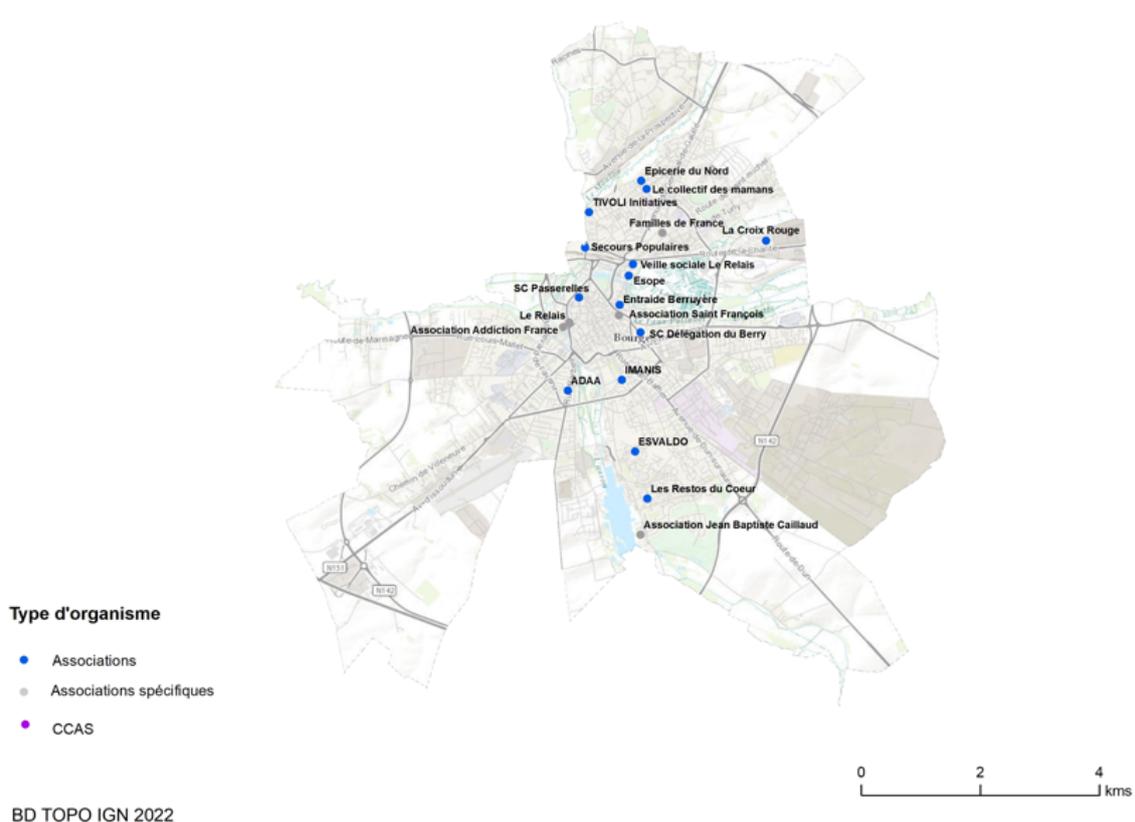
La répartition des organismes d'aide alimentaire sur le territoire du PETR Centre-Cher est très hétérogène. En effet, 69 % des associations d'aide alimentaire du PETR Centre-Cher sont localisées à Bourges alors que la commune ne représente que 33 % de la population du PETR Centre-Cher. De plus, il est étonnant que la commune de Vierzon ne possède uniquement que quatre organismes d'aide alimentaire au vu des caractéristiques socio-économiques de sa population et de son nombre d'habitants (p.6). Enfin, nous notons que la CC Cœur de Berry ne compte aucun organisme d'aide alimentaire. En regardant le tableau page 6, on remarque qu'elle a les indicateurs socio-économiques les plus faibles des CC du PETR Centre-Cher. Cependant, il est logique (et rassurant) qu'il n'y ait pas une équirépartition des organismes d'aide alimentaire au sein des communes du PETR Centre-Cher. En effet, il semble légitime qu'une commune urbaine présente plus d'organismes d'aide alimentaire qu'une commune rurale car (i) elle compte plus d'habitants et (ii) la pauvreté se concentre davantage dans les villes que dans les campagnes.

Les différents types d'organisme d'aide alimentaire sur la commune Vierzon (2022)



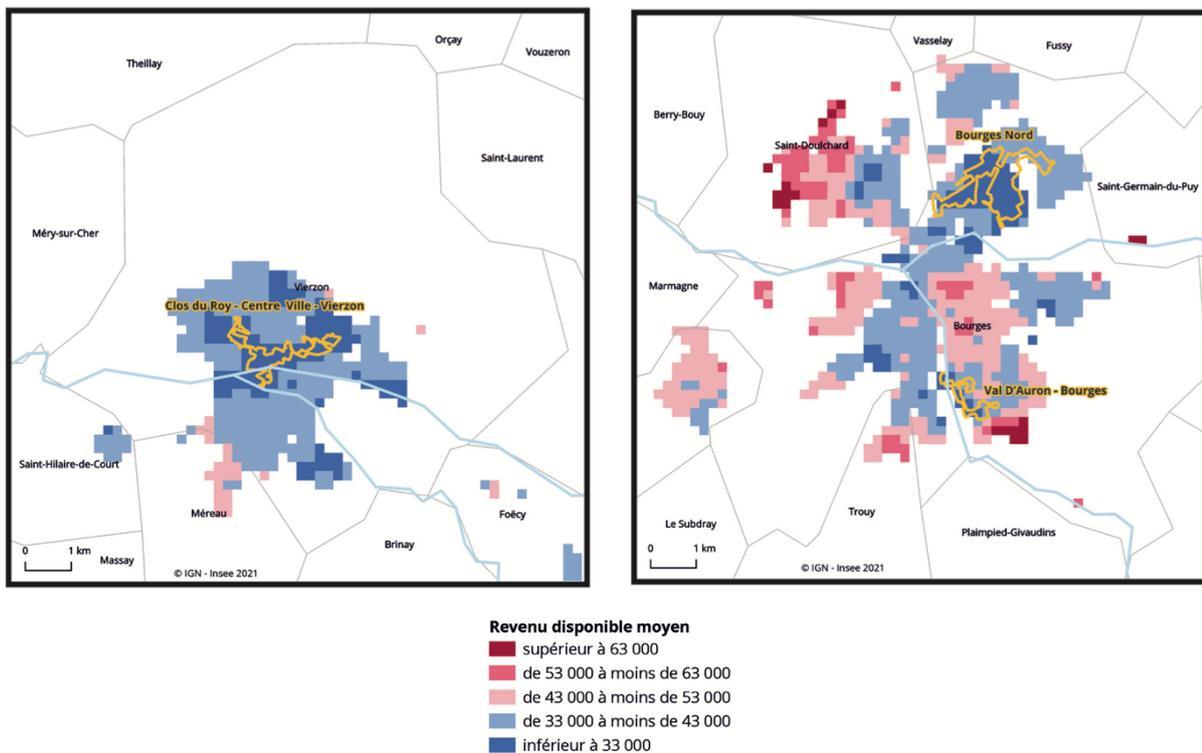
Nota : Le Foyer Sainte Marcelle et Les Restos du Cœur étant proches géographiquement, les points sont confondus

Les différents types d'organisme d'aide alimentaire sur la commune de Bourges (2022)



Nous constatons qu'à Bourges, les associations sont réparties selon un axe Nord-Sud, l'Ouest et l'Est de la ville étant dépourvus d'associations. À Vierzon, tous les organismes d'aide alimentaire sont localisés dans le centre-ville. Ainsi, dans ces deux villes, les organismes d'aide alimentaire sont localisés dans les Quartiers Prioritaires de la ville ou plus globalement dans les zones où est concentré l'habitat social.

Localisation des quartiers prioritaires de la commune de Vierzon (à gauche) et Bourges (à droite) (2022)



Sources : Insee ; DGFIP, Revenus fiscaux localisés 2017

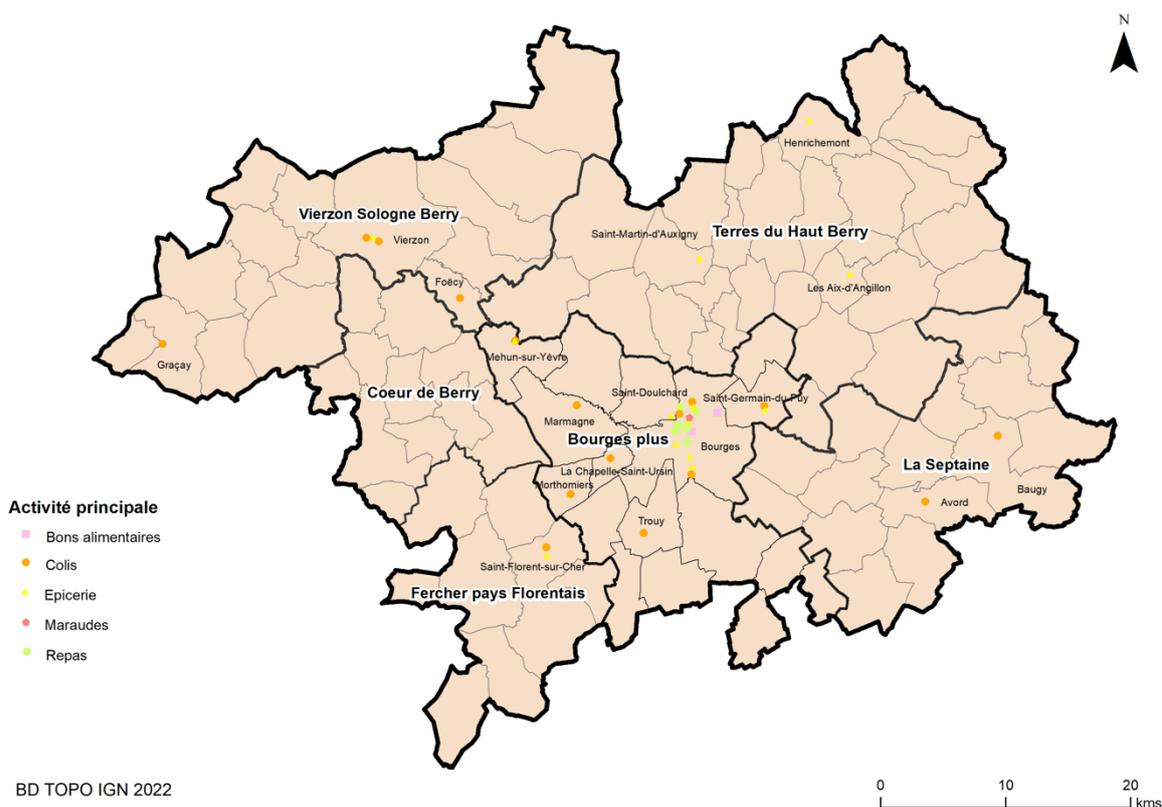
Les organismes d'aide alimentaire selon le type d'activité

Une deuxième distinction des organismes d'aide alimentaire a été réalisée selon le type d'aide alimentaire délivré.

Nous avons distingué cinq types d'action des organismes d'aide alimentaire ;

- les bons alimentaires
- les colis
- l'épicerie
- les maraudes
- les repas

Les différents types d'aide alimentaire présentes sur le territoire du PETR Centre-Cher (2022)

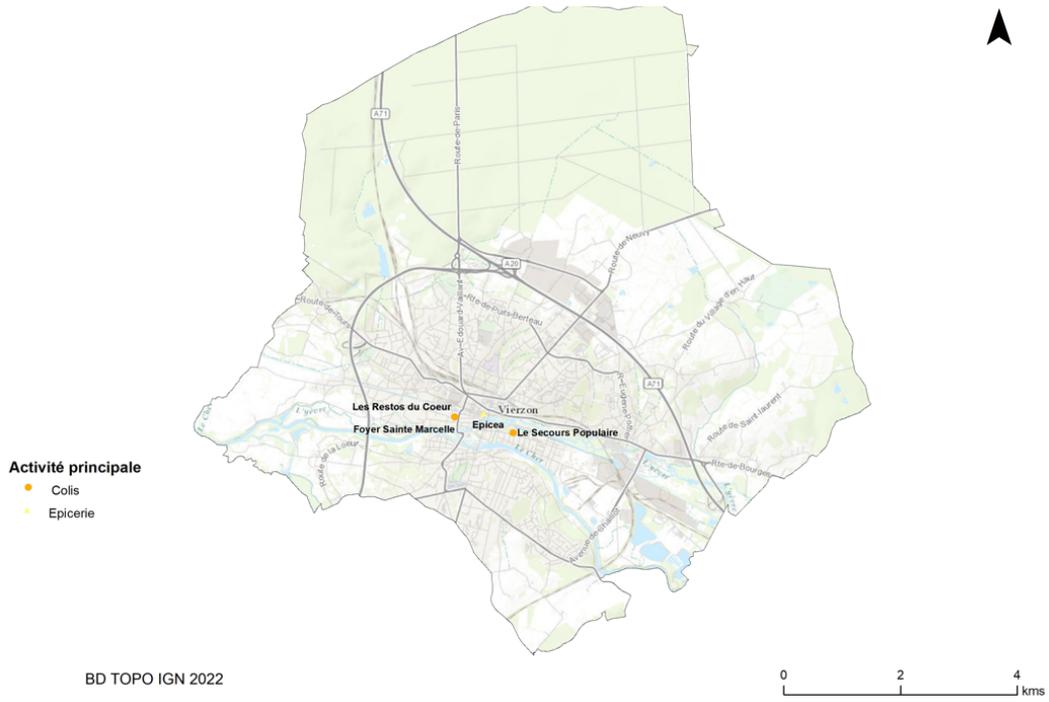


Nous constatons aussi ici une hétérogénéité dans le type d'aide alimentaire proposé. On note l'importance de l'aide alimentaire sous forme de colis alimentaire (40 %) et d'épicerie (35 %). On note également que les aides alimentaires sous forme de repas, de bons alimentaires et de maraudes sont minoritaires et localisées uniquement à Bourges⁷.

Contrairement à ce que pourrait laisser penser le nom de l'association Les Restos du Cœur, celle-ci ne distribue pas des repas, mais des denrées alimentaires. Nous avons qualifié l'activité de Les Restos du Cœur d'épicerie car les bénéficiaires peuvent choisir leurs produits, contrairement aux colis. Cependant, l'association ne se définit pas comme une épicerie car aucune contribution financière n'est demandée aux bénéficiaires.

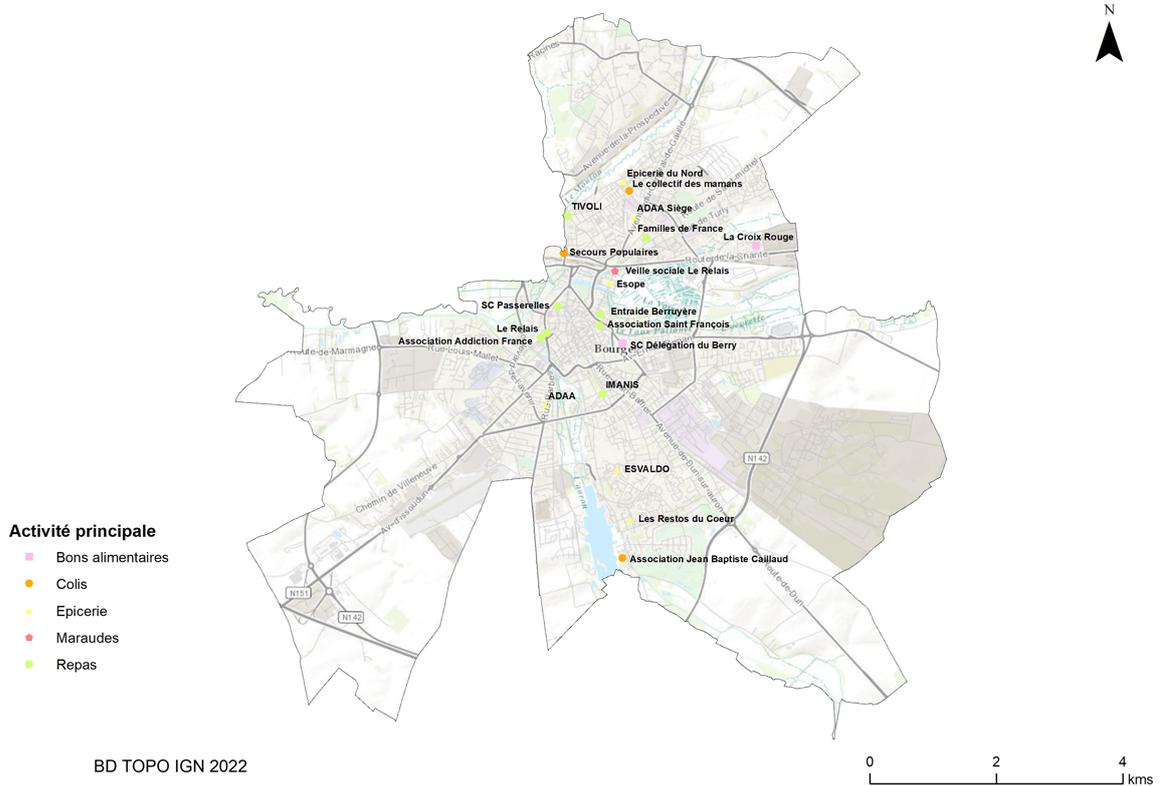
⁷ Pour l'aide alimentaire sous forme de bons alimentaires, il se peut que certains CCAS non représentés sur la carte en proposent.

Les types d'activité d'aide alimentaire sur la commune Vierzon (2022)



Nota : L'activité des restos du Cœur est de type « épicerie », le symbole n'est pas visible sur la carte du fait de la proximité géographique avec le Foyer Sainte Marcelle

Les types d'activité d'aide alimentaire sur la commune de Bourges (2022)

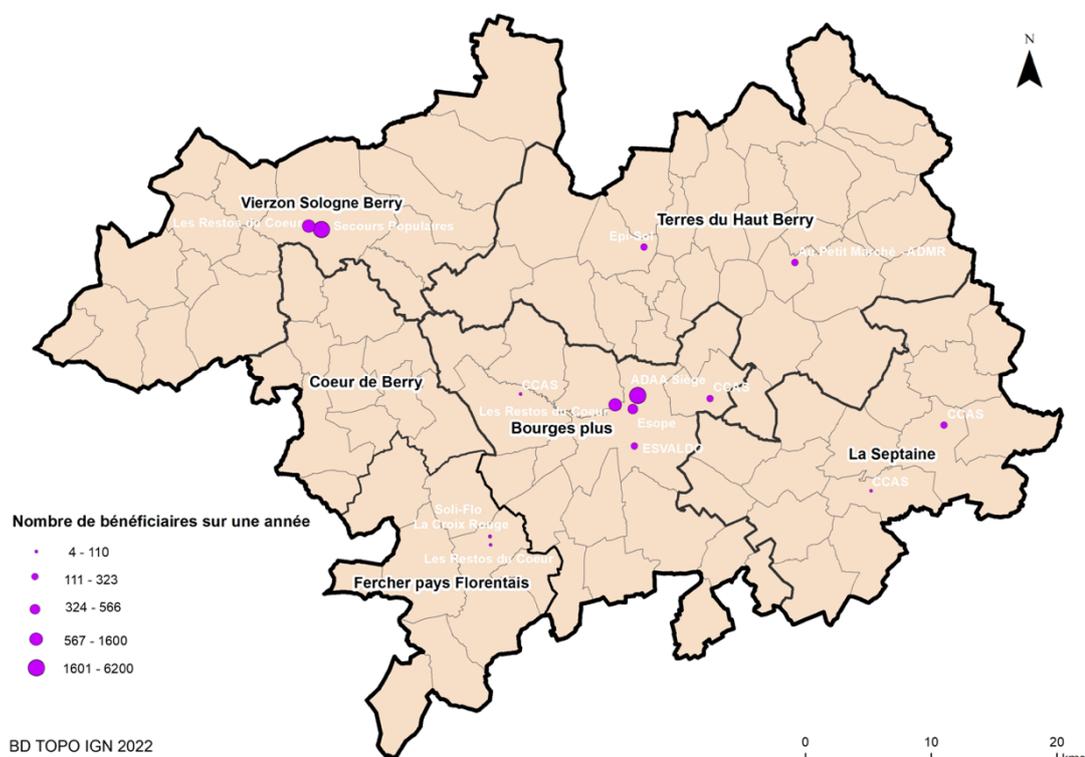


Les organismes d'aide alimentaire selon le nombre de bénéficiaires

La carte représentant le nombre de bénéficiaires est incomplète pour plusieurs raisons. Premièrement, cette information a pu être obtenue uniquement pour les organismes avec lesquels nous avons eu un entretien. Deuxièmement, nous n'avons pas connaissance de ce chiffre pour certains organismes avec qui nous avons eu un entretien, souvent parce que l'enquêté-e ne le connaissait pas. Aussi, certains enquêté-e-s nous ont communiqués le nombre de bénéficiaires par mois ou le nombre de passages par an, ces données n'étant pas exploitables pour notre carte. Dans certains cas, nous connaissons le nombre de bénéficiaires sur 6 mois, c'est-à-dire depuis le 1^{er} janvier 2022 (notre stage ayant eu lieu en juillet). Nous avons donc multiplié par 2 ce chiffre pour obtenir le nombre de bénéficiaires sur une année en ayant conscience que le résultat obtenu est approximatif. Dans d'autres cas, nous connaissons le nombre de familles et non de personnes, nous avons donc multiplié ce chiffre par 2,5.

Ainsi, cette carte a juste vocation à se donner une idée du poids de quelques associations sur le territoire.

Nombre de bénéficiaires de quelques associations d'aide alimentaire du PETR Centre-Cher



Nota : Soli-Flo et la Croix Rouge de St-Florent-Sur-Cher ont sensiblement le même nombre de bénéficiaires, les deux organismes étant proches géographiquement, les points sont confondus

En ayant en tête que tous les organismes ne sont pas représentés sur la carte, nous pouvons noter que les organismes ayant le plus grand nombre de bénéficiaires sont des associations. Sans surprise, les organismes localisés à Bourges et à Vierzon accueillent plus de personnes que les organismes situés dans des communes rurales.

Mise en page des données récoltées

Seulement quelques données que nous avons recueillies lors des entretiens ont pu être représentés sur une carte (type d'organisme, activité principale, nombre de bénéficiaires). D'autres cartes auraient pu être réalisées, comme le nombre de bénévoles, le profil moyen des bénéficiaires, etc, ce que nous n'avons pas fait par manque de temps. Ainsi, toutes les données que nous avons récoltées lors des entretiens ont été résumées dans une fiche standardisée pour chaque organisme.

Nom de l'organisme		Logo
CONTACT	Type de structure :	Horaires :
	Adresse :	
	Tél :	
	Mail :	
	Référent·e :	
Nature de l'aide alimentaire	Population ciblée	
Type(s) d'activité :	Conditions d'obtention d'aide :	
Fréquence d'intervention :	Durée de l'aide :	
Autres points de distribution :	Nombre d'ayants droits :	
Autre(s) activité(s) :	Évolution de ce nombre :	
	Profil moyen des ayants-droits :	
Logistique		Territoire d'action
Financement :		
Nombre de salarié·e·s :		
Nombre de bénévoles :		
Profil moyen des bénévoles :		
Denrées alimentaires		
Approvisionnement :		
Types de produits :		
		Informations complémentaires

Pour les CCAS, le territoire d'action est la commune.

Deux exemples de fiches sont disponibles en annexe (*annexe 2*).

Analyse des entretiens

Le fonctionnement des organismes d'aide alimentaire

Le financement

Des fonds sont nécessaires à l'activité des organismes d'aide alimentaire, notamment pour l'achat de denrées, l'achat de matériel (réfrigérateurs, congélateurs, véhicules), la rémunération des éventuelles personnes salariées, le coût de fonctionnement des bâtiments (loyer, électricité), etc.

Dans le cas des CCAS, la principale source de financement provient directement du budget de la commune. Des fonds peuvent être versés ponctuellement par d'autres établissements publics tels que le département, la région, les Agences Régionales de Santé (lorsque l'organisme réalise des animations en lien avec la nutrition), etc.

Dans le cas des associations, des subventions sont versées de manière volontaire par la commune où est implanté l'association et par les communes alentour, notamment celles dont les habitants bénéficient de l'aide de l'association. Tout comme les CCAS, les associations peuvent obtenir des fonds d'autres organismes publics (région, département, Caisses d'Allocations Familiales, Caisses Primaires d'Assurance Maladie, etc). Les associations peuvent également recevoir des dons de particuliers et de grandes entreprises. Enfin certaines associations réalisent des actions caritatives (vente de produits, concerts, etc) pour obtenir des fonds.

Enfin, les épiceries solidaires, que ce soient des CCAS ou des associations, peuvent bénéficier d'une aide l'État, le Crédit National des Épiceries Solidaires (CNES), versée à l'Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires (ANDES) qui la redistribue aux associations partenaires, à condition de respecter leur charte⁸ (*annexe 3*).

L'approvisionnement en denrée alimentaire

Les organismes d'aide alimentaire possèdent différentes sources d'approvisionnement.

La grande distribution représente une part importante de l'approvisionnement. Les organismes récupèrent plusieurs fois par semaine les produits de grandes surfaces proches de la date limite de consommation, souvent des fruits et légumes. Cela nécessite souvent d'avoir un véhicule à disposition. Certaines associations ont un partenariat avec une ou plusieurs enseignes, c'est le cas des Restos du Cœur avec Lidl.

⁸ Les Restos Du Cœur que nous avons précédemment classés dans la catégorie épicerie ne respecte pas l'article 4 de la charte d'ANDES disposant que la distribution de produits est conditionnée à une participation financière.

L'Union Européenne et l'État fournissent également, grâce au programmes FSE+, des denrées à certains organismes. Le programme Fonds Social Européen + (FSE+) remplace depuis 2021 le programme Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD). Avec un budget de 99,3 milliards d'euros pour la période 2021-2027, FSE+ permet aux autorités nationales d'acheter des denrées alimentaires puis de les distribuer aux organismes partenaires que sont Les Restos du Cœur, La Croix-Rouge française, le Secours populaire français, la Fédération Française des Banques alimentaires⁹.

Les industries agroalimentaires présentes dans le département offrent régulièrement aux organismes des produits avec un défaut, mais consommables. Ainsi, certains organismes reçoivent de temps en temps des sirops de l'entreprise MONIN de Bourges.

Pour les produits qui n'ont pas pu être récupérés par les sources précédemment cités, les organismes alimentaires se voient dans l'obligation d'acheter directement des produits dans des grandes surfaces.

Enfin, les particuliers peuvent aider les personnes en précarité alimentaire en faisant directement des dons de produits aux associations. Plusieurs associations organisent, une ou deux fois dans l'année, une grande collecte dans les grandes surfaces.

Notons que de nombreux organismes d'aide alimentaire sont rattachés à un réseau (Banque Alimentaire, Restos du Cœur, etc) qui collecte directement les denrées alimentaires auprès de l'UE, de la grande distribution, des industries agroalimentaires et des particuliers et les redistribuent ensuite aux organismes partenaires.

Limites et difficultés

Les cartes réalisées laissent penser qu'il y a un manque d'organismes d'aide alimentaire sur certaines zones du territoire. Ce constat a pu se vérifier lors de nos entretiens. Plusieurs associations nous ont affirmés que certaines personnes en situation de précarité faisaient plusieurs dizaines de kilomètres pour se rendre dans une association¹⁰. Le Secours populaire de Vierzon accueille des habitants de la CC Cœur de Berry, qui, pour rappel, ne possède aucun organisme d'aide alimentaire sur son territoire. Une association à Saint-Florent-Sur-Cher dit avoir accueilli une famille venant de St-Amand-Montrond¹¹ située à 40 kilomètres. Un responsable associatif nous a déclarés que cette situation n'était plus tenable pour les personnes en précarité au vu de l'augmentation du prix de l'essence. Certaines personnes en précarité se retrouvent donc aujourd'hui isolées et ne peuvent prétendre à une aide alimentaire. On retrouve l'idée d'injustice alimentaire qui est au cœur du programme PATAMIL.

⁹ Sources :

Ministère du travail. (2021). *Le FEAD, Fonds européen d'aide aux plus démunis | FSE*.

<https://fse.gouv.fr/le-tour-de-la-question/le-fead-fonds-europeen-daide-aux-plus-demunis>

Commission Européenne. (s. d.). *Qu'est-ce que le FSE+ ? | European Social Fund Plus*.

<https://ec.europa.eu/european-social-fund-plus/fr/quest-ce-que-le-fse>

¹⁰ Voir par exemple le territoire d'action de l'Association de Distribution de l'Aide Alimentaire.

¹¹ Cette commune n'appartient pas au PETER Centre-Cher.

Le fonctionnement de la plupart des associations et CCAS que nous avons rencontré est assuré par des bénévoles. Les bénévoles sont souvent des personnes retraitées qui s'investissent plusieurs heures par semaine dans l'association ou le CCAS. En dehors de la distribution des colis ou de la période d'ouverture des épiceries, les bénévoles récupèrent les denrées alimentaires, les trient et les mettent en rayon ou préparent des colis. Il est compliqué pour des personnes salariées ou des étudiants de s'engager dans les associations d'aide alimentaire, car l'investissement est demandé dans la semaine et en journée. Un responsable associatif nous a confié être inquiet par le possible avancement de l'âge de départ à la retraite. Une telle mesure politique pourrait avoir des conséquences directes sur le monde associatif qui perdrait de nombreux bénévoles.

La professionnalisation de l'aide alimentaire est donc une mesure qui pourrait permettre de garantir la pérennité de l'aide alimentaire.

Le contexte actuel de pénurie qui touche certains produits alimentaires affecte grandement l'aide alimentaire, car si ces produits se raréfient dans les grandes surfaces, ils sont inaccessibles aux associations¹². De plus, les arrivées de produits sont imprévisibles. Il arrive aux associations de recevoir une quantité considérable d'un produit à un moment donné et de ne pas avoir la possibilité de tout distribuer. Un autre problème qui limite l'approvisionnement en denrées alimentaires lors de la ramasse est la stratégie mise en place par les grandes surfaces pour diminuer les invendus consistant à brader les prix des produits qui arrivent à date de péremption. Pour faire face à la diminution des approvisionnements, les associations n'ont pas d'autres choix que d'acheter des produits malgré leurs difficultés de financement.

À notre (bonne) grande surprise, la plupart des organismes que nous avons rencontrés n'ont pas vu une augmentation de leur fréquentation au cours des dernières années. Notons tout de même que les organismes ont vu arriver des familles ukrainiennes au cours des derniers mois. En revanche, plusieurs associations nous ont fait part d'un changement de profil des demandeurs. Si les populations en précarité alimentaire étaient auparavant des personnes sans emplois et des retraités, plusieurs organismes déclarent voir de plus en plus de familles où une personne du foyer a une activité professionnelle. Avoir un travail ne permet donc pas toujours de se nourrir.

Nous notons une absence totale de collaboration entre les organismes d'aide alimentaire voire dans certains cas une rivalité. Les échanges de produits entre associations d'une même commune sont rares.

La distribution de denrées alimentaires n'est pas inconditionnelle, elle est précédée d'une étude de dossier par une assistante sociale et/ou par les organismes d'aide alimentaire. Certains demandent aux personnes d'avoir un projet (achat d'une voiture, remboursement d'un prêt). L'aide est souvent accordée pendant une certaine durée. Ainsi, on note une volonté des acteurs de l'aide alimentaire de fournir une aide ponctuelle et non pérenne. Quant aux CCAS, il est obligatoire en plus d'habiter la commune pour pouvoir bénéficier de l'aide.

¹² Lorsque nous avons réalisé nos entretiens, les produits affectés par la pénurie étaient la moutarde, l'huile et les pâtes.

Enfin, les acteurs de l'aide alimentaire constatent que, souvent, les personnes en précarité n'osent pas se tourner vers les organismes d'aide alimentaire par peur d'être stigmatisé.

Perspectives d'amélioration

Pour qu'un maximum de communes puisse bénéficier d'une aide alimentaire, les Restos du Cœur du Cher possèdent deux camions itinérants qui sillonnent les communes aux alentours d'Aubigny-Sur-Nère et Chateameillant (communes qui n'appartiennent pas au PETR Centre-Cher). Ce système d'aide alimentaire itinérante pourrait être développé dans des communes où la précarité est plus faible, on pense notamment à la CC Cœur de Berry.

Face aux difficultés d'approvisionnement, les organismes demandent une augmentation de leur financement pour permettre l'achat de denrées alimentaires. Un assouplissement de la législation en vigueur concernant les denrées alimentaires pourrait être envisagé pour limiter le gaspillage, comme autoriser la congélation des produits et la distribution de denrées après le dépassement de la date limite de consommation. Une coopération entre les structures d'aide alimentaire pourrait aussi permettre des échanges de produits.

Enfin, une plus grande coopération avec les producteurs locaux faciliterait l'accès aux populations en précarité à des denrées alimentaires de qualité. Une perspective pour à la fois couvrir les difficultés d'approvisionnement et se procurer des produits de qualité est peut-être pour les associations de cultiver elles-mêmes leurs légumes ou proposer aux personnes en précarité une parcelle de culture.

Conclusion

Malgré les 43 organismes recensés sur le territoire du PETR Centre-Cher, le travail cartographique et les entretiens montrent que l'aide alimentaire est inégalement répartie et insuffisante. Les organismes d'aide alimentaire rencontrent des difficultés d'approvisionnement et l'accès à des produits locaux et de qualité reste limité ce qui pose la question de justice alimentaire soulevée par le projet PATAMIL.

Du fait du très peu de temps que nous avons pour réaliser ce travail, nous n'avons pas pu collecter toutes les données que nous souhaitions. On espère cependant que notre travail a pu apporter des éléments de réflexion et de compréhension de l'aide alimentaire dans le PETR Centre-Cher et qu'il sera repris et complété par d'autres.

En un dernier mot, nous pensons que l'aide alimentaire est seulement une réponse à un problème politique et que les pouvoirs publics doivent aussi prendre leurs responsabilités pour combattre structurellement la précarité alimentaire qui ne diminue pas.

Annexe 1 : Nom et coordonnées des organismes d'aide alimentaire du PETR Centre-Cher

Vierzon-Sologne-Berry

Nom	Type	Principale activité	Adresse	Horaires d'ouverture*	Mail	Tel
Les Restos du Cœur	Association	Épicerie	10 rue Anatole France, 18100 Vierzon	14h-16h, le mardi, mercredi et vendredi		0248715634
Epicea	Établissement public	Épicerie	1 Bis Rue Bobby Sands et des Martyrs Irlandais, 18100 Vierzon	14h-16h, le lundi 8h30-11h30, le mercredi 9h30-11h30, le vendredi	epicea.ccas@ville-vierzon.fr	0248710615
Secours Populaire	Association	Distribution de colis	10 Rue Jean Jacques Rousseau, 18100 Vierzon	9h-11h et 14h-17h, le mardi 9h-11h, le jeudi 14h-17h, le vendredi	secourspopulaire-vierzon@orange.fr	0248714664
Foyer Sainte Marcelle	Association	Distribution de colis	10 Rue Anatole France, 18100 Vierzon	13h45-16h, du mardi au jeudi 13h45-16h30 le vendredi		0248711205
CCAS Foëcy	Établissement public	Distribution de colis	21 Rue Gaston Comavin, 18500 Foëcy (Mairie)	8h45-12h et 14h-17, du lundi au vendredi 8h45-12h le samedi (Mairie)	mairiefoecy@gmail.com	0248530180 (Mairie)
CCAS Gracay	Établissement public	Distribution de colis	Mairie, Place du Marché, 18310 Graçay	8h30-12h et 13h30-17h30, le lundi 8h30-12h, le mardi 8h30-12h et 13h30-17h, le mercredi et vendredi 8h-12h, le jeudi 9h30-11h30, le samedi (Mairie)	mairiedegracay@orange.fr	0248514207

Bourges Plus

Nom	Type	Principale activité	Adresse	Horaires d'ouverture	Mail	Tél
Les Restos du Cœur	Association	Épicerie	18 Rte d'Orléans, 18230 Saint-Doulchard	14h-17h, le mardi, jeudi, vendredi	ad18.siege@restosducoeur.org	0248707782
ESOPE	Association	Épicerie	16 avenue Marx Dormoy, 18000 Bourges	14h-18h45, du lundi au vendredi 12h30-16h15, le samedi	esope180@orange.fr	0248244518
Association de Distribution de l'Aide Alimentaire	Association	Épicerie	107 Avenue du Général de Gaulle, 18000 Bourges	10h-11h45 et 14h30-16h30, du lundi au vendredi 9h30-11h45, le samedi		0778887050
Association de Distribution de l'Aide Alimentaire	Association	Épicerie	118 Bis rue Barbès, 18000 Bourges	10h-12h et 14h30-16h30, du lundi au vendredi		0246083137
Épicerie du Val d'Auron	Association	Épicerie	10 B Rue Eirik Labonne, 18000 Bourges	10h - 17h, le jeudi 14h30 - 16h, le samedi	esvaldo18000@gmail.com	0988007522
Épicerie du Nord	Association	Épicerie	7 Rue Jean Rameau, 18000 Bourges	15h-17h45, le lundi 14h30 - 16h30, le mardi 9h30 - 11h30, le mercredi et vendredi 14h30 - 16h30, le jeudi	direction@esbn18.fr	0248656981
IMANIS	Association	Petits déjeuners	Le Moulon, 7 Rue Albert Herve, 18000 Bourges	8h30-12h et 14h-16h30 du lundi au jeudi 8h30-12h et 14h30-16h30, le vendredi	aj.bourges@imanis.fr	0248690307
Association Toutes Familles	Association	Repas	9 Rue Albert Camus, 18000 Bourges	14h17h30, du lundi au vendredi		0248241713
Épicerie sociale Saint Germain du Puy	Établissement public (CCAS)	Épicerie	Rue des platanes, Allée des français libres, 18390 Saint-Germain-Du-Puy			0248308418
Le Panier Mehunois	Établissement public (CCAS)	Épicerie	8 avenue Jean Chatelet, 18500 Mehun-Sur-Yevre		ccas@ville-mehun-sur-yevre.fr	09 70 21 05 29 02 48 57 06 26
CCAS Marmagne	Établissement Public	Distribution de colis	Place de l'Église, 18500 Marmagne (Mairie)		mairie.marmagne@wanadoo.fr	0248268401 (Mairie)
Association Saint-François	Association	Repas	12 Bis Bd Georges Clemenceau, 18000 Bourges			0248231920
Secours Catholiques - Passerelles	Association	Petits déjeuners	12 Rue des Poullies, 18 000 Bourges	14h-16h30, du lundi au vendredi	passerelles.bourges@secours-catholiques.org	0248275455
Secours Catholiques - Délégation du Berry	Association	Bons alimentaires	23 Rue Nicolas Leblanc, 18 000 Bourges	8h30-12h et 14h-17h, du lundi au samedi 8h30-12h et 14h-16h, le vendredi	berry@secours-catholiques.org	0248248371
Croix Rouge française	Association	Bons alimentaires	Zone esprit 1, 45 Rue Albert Einstein, 18000 Bourges	14h-17h, le mardi et jeudi		0961694980
Entraide Berruyère	Association	Repas	8 Rue Galilée, 18000 Bourges	8h-12h et 13h-17h, du lundi au vendredi	contact.eb@entraide18.fr	024 653193 0963532806
Le Relais	Association	Repas	12 Place de Juranville, 18000 Bourges	9h-12h et 13h-17h du lundi au vendredi	direction@jereuais18.fr	0248656703

Association Jean Baptise Caillaud	Association	Repas	Rue de la Vernusse, Bourges	8h45-17h15, du lundi au vendredi	cjbc@acsc.asso.fr	0248500197
TIVOLI Initiatives	Association	Repas	3 rue du Moulon, 18000 Bourges	9h-17h, du lundi au vendredi	direction@tivoli-initiatives.fr	0248230740
Association addiction France	Association	Repas	16 Boulevard de Juranville, 18000 Bourges	8h30-17h, le lundi, mercredi et vendredi 8h30-19h30, le mardi 8h30-18h, le jeudi	csapa.bourges@addictions-France.org	0248707979
Veille sociale Le Relais	Association	Maraudes	54 Avenue Marx Dormoy, 18000 Bourges	9h-17h, du lundi au vendredi	siao18@lerelais18.fr	0246591513
Les Restos du Cœur	Association	Épicerie	24 Rue Hippolyte Boyer, 18000 Bourges		contact@spf18.org	
Le Collectif des Mamans	Association	Colis	20 Rue Jean Moulin, 18000 Bourges		collectifdesmamans@gmail.com	065184330
Secours populaires	Association	Colis	1 Rue Julien Lauprete, 18000 Bourges	14h-17h, du mercredi au samedi	contact@spf18.org	0248504486
CCAS La Chapelle Saint Ursin	Établissement Public	Colis	Rue de la Gare, 18570 La Chapelle-Saint-Ursin	8h30-12h et 13h30-17h, du lundi au vendredi	sandrine.fontalba@lachellesaintursin.fr	0632119370
CCAS Morthomiers	Établissement Public	Colis	2 route de la Chapelle, 18570 Morthomiers (Mairie)	10h30-12h et 15h30-18h, le lundi, mardi, jeudi, vendredi (Mairie)		0248552624 (Mairie)
CCAS Trouy	Établissement public	Colis	1 Allée des Anémones, 18570 Trouy	8h-12h30 et 13h30-17h, le lundi, mardi et jeudi 8h-12h30 et 13h30-15h, le mercredi 8h-12h, le vendredi	corinne.gatimel@ville-trouy.fr	0248647878
Secours populaires	Association	Colis	Rue des lauriers, 18390 Saint-Germain-Du-Puy	14h-17h, le lundi 9h-12h, 14h-17h, le mercredi 14h-17h, le vendredi	contact@spf18.org	0248306239

Terres du Haut Berry

Nom	Type	Principale activité	Adresse	Horaires	Mail	Tél
Epicierie Sociale "Au petit marché"	Association	Épicerie	ADMR, 5 rue des Ecoles, 18220 Les-Aix-d'Anguillon	8h-12h, du lundi au samedi	admrfesaix@orange.fr	0248643196 0660967898 (présidente)
Epicierie Sociale	Établissement public (CIAS)	Épicerie	Salle des Tanneurs, 50bis rue des Billets, 18250 Henrichemont		aide.alimentaire@terresduhautberry.fr	0248667587
Epi-Sol	Établissement public (CIAS)	Épicerie	3 route de Méry-lès-Bois 18110 Saint-Martin-d'Auxigny	14h30-17h30, le mercredi 9h30-12h00, le vendredi	aide.alimentaire@terresduhautberry.fr	0248550118

La Septaine

Nom	Type	Principale activité	Adresse	Horaires	Mail	Tél
Communauté de communes de la Septaine, point de distribution de Baugy	Établissement public	Colis	Mairie, 1 rue du Chancelier, 18800 Baugy		mairie-baugy@wanadoo.fr	02 48 26 15 28 (Mairie)
Communauté de commune de la Septaine, point de distribution de Avord	Établissement public	Colis	Mairie, Rue Désiré des Champs, 18520 Avord		ville-avord@wanadoo.fr	02 48 69 10 16 (Mairie)

La Septaine

Nom	Type	Principale activité	Adresse	Horaires	Mail	Tél
Communauté de communes de la Septaine, point de distribution de Baugy	Établissement public	Colis	Mairie, 1 rue du Chancelier, 18800 Baugy		mairie-baugy@wanadoo.fr	02 48 26 15 28 (Mairie)
Communauté de commune de la Septaine, point de distribution de Avord	Établissement public	Colis	Mairie, Rue Désiré des Champs, 18520 Avord		ville-avord@wanadoo.fr	02 48 69 10 16 (Mairie)

Annexe 2 : Fiche de l'ADAA et de la communauté de communes de la Septaines

A.D.A.A Association de Distribution de l'Aide Alimentaire.		
CONTACT	Type de structure : Association Adresse : 107 Avenue de Général de Gaulle, 18000 Bourges	Horaires :
	Tél : 07 78 88 70 50 Mail : Référent(e) :	
	Nature de l'aide alimentaire	
	Logistique	
Les produits		
Pour qui ?		
Territoire d'action		
Informations supplémentaires		

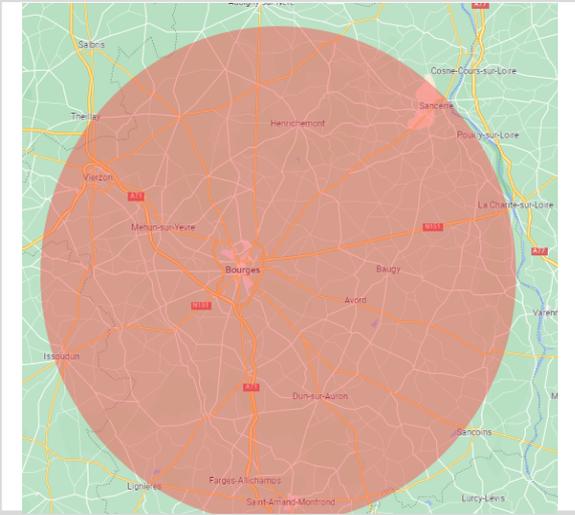
Nature de l'aide alimentaire
Type d'activité : Epicerie sociale et distribution de colis (3euros par adultes, 1 par enfant de moins de 15ans).
Distribution / vente : Les colis sont tous les 15 jours, 8 repas environ dans les colis. Directement à l'épicerie.
Autres activités :

Logistique
Financement :
Nombre de salariés : 9
Nombre de bénévoles : 30 répartis sur les deux structures de l'ADAA.
Profil moyen des bénévoles : beaucoup de personnes âgées globalement.

Les produits
Approvisionnement :
Une grande partie des produits vient de la banque alimentaire. Le reste provient d'inventus de magasins et de produit en date courte.
Types de produits :
De tout : produits frais, légumes, viandes, produits secs, produits d'hygiène...

Pour qui ?
Conditions d'obtention de l'aide :
95% des usagers arrivent sur prescription des travailleurs sociaux. 5% des usagers qui demande directement de l'aide à l'organisme sans passer par les travailleurs sociaux.
Durée de l'aide :
Nombre d'ayants droits : 2240 foyers accueillis en 2021, soit 4837 personnes.
Evolution de ce nombre : en augmentation constante (+14% selon 2020).
Profil moyen des ayants droits :
Toutes populations : retraités, étudiants, population active... 328 personnes âgées de +65ans en 2021. 366 bébés (0-3ans).

Territoire d'action



Informations supplémentaires
...

Communauté de communes de la Septaine Point de distribution de Baugy



CONTACT

Type de structure : établissement public
Adresse : 1 Rue du Chancelier, 18800 Baugy
Tél : 02 48 26 15 28 (mairie)
Mail : mairie-baugy@wanadoo.fr
Personne référente : Martine Gaudin

Horaires :
Du mardi au jeudi : 9-12h, 13-18h
Vendredi : 9-12h
Samedi : 10-12h
Distribution toute l'année

Nature de l'aide alimentaire

Types d'activité : distribution de colis (+ colis d'urgence)

Fréquence d'interventions : quinzomadaire (jeudi)

Autres points de distribution : Avord

Autres activités : aide au logement

Logistique

Financement : subventions publiques

Nombre de salarié·e·s : 0

Nombre de bénévoles : 9 à 10

Profil moyen des bénévoles : retraité·e·s

Les produits

Source(s) d'approvisionnement : banque alimentaire

Types de produits :

- viandes-poissons-œuf
- produits laitiers
- matières grasses
- légumes et fruits
- céréales et dérivés
- sucres et produits sucrés
- boissons
- produits d'hygiène et d'entretien

Pour qui ?

Conditions d'obtention de l'aide : rencontre avec un·e assistant·e social·e

Durée maximale de recours : déterminée par l'assistant·e social·e

Nombre d'ayants droits : 70 /an (30 personnes)

Évolution de ce nombre : en augmentation

Profil moyen des ayants droits : familles, retraité·e·s

Territoire d'action



Informations supplémentaires

Colis participatif ; dultes - 1€, enfants de plus de 15 ans - 0,50€ ; enfants de moins de 15 ans 0,20€

Charte des épicerie sociales et solidaires ANDES



Missions de l'association nationale

Créé en avril 2000, ANDES est le réseau national des épicerie sociales et solidaires. Sa mission est de favoriser l'accès à une alimentation diversifiée et de qualité et de promouvoir l'accès au droit commun des personnes en situation de difficulté financière. ANDES soutient le développement des épicerie sociales et solidaires et leur implantation durable. Elle favorise une dynamique collective et les échanges au sein du réseau.



Principes de fonctionnement

ARTICLE 1

Liberté de choix

L'épicerie sociale/solaire se présente comme une épicerie classique : les produits y sont proposés en libre-service et les tarifs affichés. Les clients bénéficiaires sont autonomes et responsables, ils font leurs courses librement. Les bénévoles et salariés restent disponibles à la demande des clients bénéficiaires.

ARTICLE 2

Diversité des produits

Afin de répondre aux besoins alimentaires des clients bénéficiaires, l'épicerie propose une gamme diversifiée de produits de qualité, répartis dans 7 grandes catégories alimentaires : fruits et légumes, féculents, produits laitiers, viande/poisson/œuf, matières grasses, boissons, produits sucrés. L'épicerie veille à proposer des produits frais. Elle propose également des produits d'hygiène et d'entretien de la maison.

ARTICLE 3

Accès à l'épicerie sociale/solaire et accompagnement

Les clients bénéficiaires de l'épicerie rencontrent des difficultés budgétaires diverses. Ils accèdent à l'épicerie pour une durée déterminée :

- en fonction de critères (notamment financiers),
- en s'engageant dans un projet personnel.

L'accès à l'épicerie est validé par une commission d'attribution. Les situations sociales sont soumise anonymement lors de cette commission. Un accompagnement social, réalisé en interne ou en externe, et comprenant à minima un entretien d'entrée et un entretien de sortie, est proposé aux clients bénéficiaires.

ARTICLE 4

Participation financière

Chaque client bénéficiaire se voit attribuer un montant d'achats en fonction de la composition de son foyer et s'acquitte d'une participation financière inférieure ou égale à 30% de la valeur marchande des produits.

ARTICLE 5 Confidentialité

Le respect de la dignité des personnes, la confidentialité, la bienveillance et le non jugement sont des règles incontournables. Les salariés et bénévoles s'engagent à ne pas divulguer des informations confidentielles et personnelles sur les clients bénéficiaires.



Missions de l'épicerie sociale/ solidaire

La mission de l'épicerie sociale/solaire est de contribuer à l'insertion durable des personnes en situation de difficulté financière et de faciliter leur accès au droit commun.

Elle propose une aide alimentaire participative et de qualité, respectueuse de la liberté de choix et de la dignité humaine. C'est un lieu de sociabilité, d'écoute et de partage, qui valorise les compétences et les savoir-faire des personnes accueillies et contribue à restaurer la confiance et l'estime de soi. Tous les membres de l'épicerie veillent au respect des principes de fonctionnement énoncés dans la charte. Ils s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la charte et à rendre compte annuellement de son application.

ARTICLE 6

Accueil, convivialité, lien social

L'épicerie sociale/solaire est, par définition, un lieu chaleureux, facilitant la création de liens. La file active de l'épicerie doit être maîtrisée pour permettre l'accueil individualisé et les échanges avec chaque client bénéficiaire. L'épicerie propose un espace de convivialité où clients bénéficiaires, bénévoles, salariés et travailleurs sociaux peuvent se retrouver, échanger, s'informer et tisser des liens.

ARTICLE 7

Égalité des clients bénéficiaires

L'épicerie sociale/solaire est un lieu apolitique et laïque. Tous les clients bénéficiaires peuvent se prévaloir des services de l'épicerie, sans

distinction aucune, notamment d'origine, de couleur, de religion, de sexe, ou d'opinion. Les seuls critères qui déterminent l'accès à l'épicerie sont ceux cités à l'article 3. Tous s'engagent à respecter les différences et les opinions de chacun.

ARTICLE 8

Travail en réseau

L'épicerie s'inscrit dans le tissu social et économique local et agit en complémentarité avec les acteurs du territoire. Elle est un outil d'accompagnement social des clients bénéficiaires. L'épicerie travaille en réseau avec les partenaires associatifs et institutionnels (Conseil Général, CCAS, CAS, CFAM, CAF, associations diverses...) pour :

- l'orientation des clients bénéficiaires,
- l'apport d'informations et l'organisation d'actions autour de la santé, de l'alimentation, du bien-être, du logement, de l'emploi, des activités culturelles, de la parentalité...
- l'accès au droit commun.

ARTICLE 9

Implication des clients bénéficiaires

Dans un objectif de réelle citoyenneté, l'épicerie sociale/solaire peut proposer aux clients bénéficiaires de prendre une part active dans l'organisation et le fonctionnement de la structure (lieu de parole et de représentation des clients bénéficiaires, Assemblée Générale, Conseil d'Administration...). La participation se fait sur la base du volontariat.

ARTICLE 10

Sécurité alimentaire et traçabilité

L'épicerie s'engage à respecter la réglementation en vigueur et à faciliter les contrôles. Elle doit assurer la traçabilité physique et comptable des produits proposés et garantir l'hygiène et la sécurité alimentaire.

